

RÈGLEMENT 2010-15

**TAUX DE DEMANDE DES PERMIS DE
CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION,
D'INSTALLATIONS SEPTIQUE, DE CAPTAGE DES
EAUX SOUTERRAINES ET AUTRES**

ADOPTÉ LE 7 JUIN 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi (3e) jour du mois de mai 2010 à 20h00.

Sont présents(es) à cette séance :

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Paulette Lessard
Siège #2 Germain Paquet	Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 Gilles Daraïche	Siège #6 Yvette Poulin

Absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

03-05-210-1018

6.6 MODIFICATION AU TAUX DE DEMANDE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, D'INSTALLATIONS SEPTIQUE, DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES ET AUTRES

Le conseiller Germain Paquet donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance ultérieure le règlement 2010-15 sur les modifications aux taux de demande des permis de construction, rénovation, installation septique, captage des eaux souterraines et autres.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi (7e) jour du mois de juin 2010 à 20h00.

Sont présents(es) à cette séance :

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Paulette Lessard
Siège #2 Germain Paquet	Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 Gilles Daraïche	Siège #6 Yvette Poulin

Absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

07-06-2010-1074.1

6.6 RÉOLUTION #07-06-2010-1088 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT #2010-15 TAUX DE DEMANDE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, D'INSTALLATIONS SEPTIQUE, DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES ET AUTRES

Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth

Règlement # 2010-15

TARIFS RELATIFS À L'ÉMISSION DES PERMIS ET/OU CERTIFICATS

Considérant que le conseil municipal juge opportun de réviser les tarifs relatifs à l'émission des permis et/ou certificats

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 3 mai 2010;

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement aux moins deux jours juridiques avant la séance du 7 juin 2010 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Les tarifs relatif à l'émission des permis et/ou certificats seront appliqués selon les tarifs décrits à l'annexe A qui est intégré au présent règlement;

ARTICLE 3

Tout autre règlement et/ou résolution en vigueur relatif au tarif de l'émission de permis et/ou certificat est abrogé et remplacé par le règlement 2010-15

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon les délais prescrits par la loi.

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-très

REGLEMENT 2010-15 TARIFS RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS/ET OU CERTIFICAT

ANNEXE A

dérogation mineure/étude/affichage	300.00 \$
puits/devis/étude/visite	50.00 \$
fosse septique/champ épuration devis/étude/visite	50.00 \$
piscine/clôture/haie	10.00 \$
Roulotte (Occupation saisonnière du 15 avril au 15 octobre de chaque année)	10.00 \$/mois d'occupation
construction/rénovation résidentiel	20.00 \$
commerciale/industrielle	50.00 \$
élevage porcin/étude/assemblée publique/affichage	250.00 \$ + frais affichage
construction/rénovation bâtiment agricole sans CA	50.00 \$
construction/rénovation/agricole avec CA/étude	100.00 \$
démolition	10.00 \$
remplacement de même dimension même matériaux ex : bardeau asphalte/ porte fenêtre et autres	10.00 \$
travaux cours d'eau et dans la rive (sans procédure)	25.00 \$
travaux dans les cours d'eau et dans la rive avec procédure	50.00 \$
lotissement par terrain	10.00 \$
carrière sablière	100.00 \$
ponceau	10.00 \$